



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 003/ACAJ/01/2025

« Blocage de l'internet et services connexes »

Kinshasa, le 05 février 2025 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice, ACAJ en sigle, est profondément préoccupée par le blocage de l'internet et des services connexes vraisemblablement décrété par le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

Ce délestage numérique collectif et indiscriminé porte gravement atteinte, non seulement à la jouissance par les citoyens du droit à l'information leur reconnu par la Constitution de la République Démocratique du Congo, mais également restreint la capacité de la population à communiquer, à moindre coût, avec nos compatriotes de la partie Est meurtris par les affres de l'agression Rwandaise et pour lesquelles un soutien moral permanent est nécessaire, surtout via les réseaux sociaux.

Surtout en ces moments où la nécessité d'une synergie communicationnelle doit être permanente.

L'ACAJ recommande au Gouvernement :

- D'ordonner la levée de la mesure de blocage de l'internet ainsi que de tous les services connexes.
- D'attirer l'attention de tous les providers/fournisseurs de service internet, d'une part sur l'intangibilité du droit à l'information et à la communication, sous réserve du respect de l'ordre public et de bonnes mœurs et, d'autre part à ne sanctionner que ceux de leurs clients qui usent de l'internet sans se soumettre aux prescrits pertinents de l'Ordonnance -Loi N° 23/010 DU 13 mars 2023 portant Code du Numérique en RD Congo.

Pour toute information supplémentaire, contactez :

Me Georges KAPIAMBA, Président de l'ACAJ

Téléphone : + 243 81 404 3641

Email kapiambag2@gmail.com



Bureaux

- Kinshasa :
05, Av. Kasongo, Quartier Socimat,
C/Gombe
- Lubumbashi :
520, Av. Djamena, C/Lubumbashi

Téléphone : +243 81 04 88 537, 84 00 46 298,
97 22 37 996

Email : info@acajrdc.org

Web site : www.acajrdc.org

Impôt : A1923800R

N° de Compte Bancaire TMB :

00017-11002-52482910001-51 ACAJ ASBL

Représentations :

- | | |
|------------|--------------|
| - Bukavu | - Mbuji-Mayi |
| - Bunia | - Kananga |
| - Goma | - Kalemie |
| - Mbandaka | - Likasi |